



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 BUDGET PRINCIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FEVRIER 2022

PREAMBULE

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il doit également présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) porte sur le budget communal et permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la ville afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le D.O.B. doit faire l'objet d'une délibération. Le rapport adressé au conseil municipal est également mis en ligne sur le site de la collectivité afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles.

I/ CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE

I/CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE

1.1 - SITUATION GLOBALE

1. Les perspectives économiques pour 2022.
2. Les concours financiers de l'Etat.

1.2 - SITUATION DE LA VILLE

II/ TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA VILLE

2.1 - LES DEPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de personnel
2. La charge de la dette
3. Les dépenses obligatoires
4. Les autres dépenses

2.2. - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.3- SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement
 - 1 - Le programme pluriannuel
 - 2 - La programmation des investissements pour l'exercice 2022

Les principales dispositions financières relatives aux communes sont les suivantes :

- DOTATION COMPENSATRICE DITE CLAUSE DE SAUVEGARDE FISCALE :

Afin de compenser les pertes de recettes fiscales liées à la crise sanitaire, l'Etat s'était engagé pour les exercices 2020 et 2021 à garantir un montant équivalent à la moyenne des trois années précédentes des produits d'un certain nombre d'impositions si l'exercice N se soldait par un rendement fiscal inférieur à cette moyenne. Ce dispositif concernait également les baisses en matière de redevances et de recettes d'utilisation du domaine. La LF 2022 ne prévoit pas sa reconduction.

- DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La DGF sera stable en 2022 avec un montant de 26,8 milliards € dont 18,3 milliards € pour le bloc local et 8,5 milliards € pour les départements. Les composantes de la DGF que sont la DSU (dotation de solidarité urbaine) et la DSR (dotation de solidarité rurale) augmenteront chacune de 95 millions €. 4,3 milliards d'euros sont toutefois prélevés sur la DGF pour abonder la dotation « biodiversité » (réservée aux communes couvertes à plus de 75% par une zone Natura 2 000 ou être dans un parc national ou un parc naturel marin et avoir moins de 10 000 hab.), passant ainsi de 10 à 24,3 millions €.

- DOTATIONS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,76 milliard €. La loi de finances prévoit toutefois un abondement complémentaire de la DSIL de 337 millions fléchés sur les CRTE:

- DETR : 1 046 millions €
- Dotation politique de la Ville : 150 millions €
- DSIL : 570 millions €

1.1 – SITUATION GLOBALE

1.1.1 - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2022

Le contexte international

Malgré la persistance de l'épidémie, l'amplification de la vaccination a permis de poursuivre une reprise économique, avec notamment un retour à un niveau d'avant-crise.

Toutefois, la pénurie de matières premières due à une forte demande entraîne une hausse de l'inflation qui pourrait peser sur le pouvoir d'achat des ménages.

A ces incertitudes, s'ajoutent les craintes liées à une dégradation de la situation sanitaire avec l'apparition du variant omicron.

Dans ce contexte, les projections du FMI prévoient une croissance de 4,9% de l'économie mondiale en 2022, contre 5,9% en 2021.

Le contexte national

Après une chute d'ampleur en 2020 (-8%), l'exercice 2021 a vu une croissance du PIB de 6,25%, alors que l'année 2022 serait marquée par une activité de + 4%.

La dette publique devrait atteindre 113,5% du PIB en 2022 après être montée à 115,6% en 2021 et 115% en 2020. Pour rappel, la dette publique représentait 97,5% en 2019.

En matière d'inflation, il est constaté une hausse importante des prix en 2021 (+1,5%), qui devrait se poursuivre en 2022 (+1,5%) dans un contexte tendu sur les marchés de l'énergie et des matières premières en général (rappel 2020 : + 0,5%).

En matière de chômage, l'année 2021 a été marquée par une création massive d'emplois au 1^{er} semestre qui s'est traduit par un taux de 8% au second semestre et une prévision de 7,8% en 2022.

1.1.2 – LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe de 100 milliards d'euros (dont 40 milliards d'euros financés par l'union européenne) a été votée sur la période 2020- 2022.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été qualifié par le Ministre de l'économie et des finances de budget « de relance, d'investissement et de normalisation ». Les élections présidentielles et législatives à venir devraient toutefois réduire les objectifs de cette dernière thématique.

A ce plan de relance, un nouveau « plan d'investissement » est programmé sur 5 ans à hauteur de 34 milliards d'euros, dont 3,5 milliards ont été inscrits dans la LF 2022, avec au cœur de ce dispositif, des mesures ciblées sur l'écologie et la transition écologique.

Ces deux plans s'accompagneront de mesures sectorielles ou géographiques ciblées afin de mieux identifier les segments de l'économie en difficulté et d'acter la fin du « quoi qu'il en coûte ».

- SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 07/02/2022 à 17h10

Référence de l'AR : 002-210201604-20220203-d2022_27-DE

Initiée bien avant le début de la crise sanitaire, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales atteint sa dernière phase. Désormais, 80 % des contribuables ne paient plus cette taxe.

Pour les 20 % des ménages payant encore la TH, la loi de finances prévoit un allègement de 65 % en 2022 avant une exonération totale en 2023. La taxe d'habitation demeurera cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée par :

- le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire,
- la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Pour la Ville de Chauny, les montants transférés de taxe foncière PB départementale amenant une « sur » compensation, un prélèvement à hauteur de 2 038 169 € est ainsi effectué.

- ENTREE EN VIGUEUR DE L'AUTOMATISATION DU FCTVA

La Ville de Chauny percevant le FCTVA un an après la dépense, elle est soumise depuis ce 1^{er} janvier à son automatisation via l'application dédiée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat). L'éligibilité est essentiellement fondée sur l'imputation comptable de la dépense.

1.2 – SITUATION DE LA VILLE

-
- Même si la situation sanitaire se dégrade actuellement, elle semble toutefois mieux maîtrisée que les années précédentes. Le budget primitif 2022 sera donc élaboré de manière sincère, malgré les nombreuses incertitudes qui planent encore sur les finances communales.

Il est donc proposé d'établir des prévisions budgétaires basées sur un fonctionnement habituel des services et d'ajuster ces prévisions en cours d'exercice en fonction de l'évolution de la pandémie.

Malgré la crise sanitaire, l'équipe municipale fait le choix d'établir un budget ambitieux afin de poursuivre le programme pour lequel elle a été élue :

- ❑ Des investissements d'un montant de l'ordre de 3,880 millions € seront budgétés sans augmentation des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt.

- ❑ Poursuite du financement de nouveaux services :
 - La restauration scolaire pour les élèves des classes maternelles,
 - L'accueil périscolaire généralisé à toutes les écoles,
 - L'ouverture de l'ALSH le matin,
 - Petits déjeuners dans les écoles maternelles,
 - La carte jeunes pour les 15-30 ans,
 - La gratuité des droits d'inscription à la médiathèque,
 - Le développement du pôle solidarité initié en 2020 avec la création d'un guichet d'accueil et d'orientation pour les personnes nécessitant une assistance particulière grâce au recrutement de conseillers numériques, le transport pour permettre à nos aînés de se rendre à l'espace seniors.

❑ Des projets innovants pour répondre aux défis de demain :

- Afin de préserver l'environnement et d'améliorer plus encore le cadre de vie, une part importante du budget est consacrée chaque année à l'entretien des espaces extérieurs, l'amélioration des parcs et la végétalisation avec par exemple la poursuite du projet de forêt urbaine dans le quartier de la Chaussée (étude d'une prolongation vers le canal et le quai Gayant).

- Le développement des mobilités douces (cheminements piétons, voies cyclables...) est également à l'étude. La municipalité souhaite ainsi s'orienter vers un projet de schéma directeur des mobilités actives en relation avec la communauté d'agglomération.

- La préservation de la biodiversité est également un enjeu important : poursuite du travail entrepris avec le conservatoire des espaces naturels, développement du projet ruches...

- Enfin, dans les grands projets (marché couvert, base nautique, îlot Saint-Martin...) le développement durable, la préservation de l'environnement, sont des objectifs majeurs.

Focus sur l'impact de la pandémie sur les finances communales :

L'année 2021 a été marquée par un ralentissement de l'activité des services communaux pendant le premier semestre. Par exemple, en comparaison à l'année 2019 (année « pleine ») il est à noter qu'un certain nombre de recettes n'ont pu être perçues:

- redevance de services à caractère culturel: - 61 224€
- redevance de services à caractère sportif: - 91 872€
- redevance de services à caractère social: - 10 095€

Dépenses liées à la COVID (masques, gel hydroalcoolique, plexiglass...) : 36 632€
(remboursées à hauteur de 3 000 € par l'Etat).

II/ TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA VILLE

2.1 - LES DEPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :

2.1.1 - LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Il est proposé d'inscrire la somme de 7 900 000 €

Cette prévision tient compte des départs en retraite, des recrutements, de l'augmentation générale des salaires (avancement de grade, promotion, réévaluation du RIFSEEP, mise en place des prestations sociales – participation mutuelle et forfait mobilités durables).

Les principales nouveautés statutaires concernant le personnel sont décrites ci-dessous :

Versement unique d'une prime « inflation »

Par décret en date du 11 décembre 2021, la collectivité versera pour le compte de l'Etat avant le 28 février une prime de 100€ nets à l'ensemble des agents, quel que soit le statut, employés au cours du mois d'octobre 2021 et dont la rémunération est inférieure à un plafond de 26 000€ bruts sur la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021 (soit 2600€/mois). La Ville sera intégralement remboursée par l'Etat sous la forme d'une déduction de charges.

Nouvelle organisation des carrières des agents de catégorie C et revalorisation en fonction du SMIC

Afin d'accélérer le déroulement des carrières des agents de catégorie C, le nombre et la durée de certains échelons des grades de plusieurs cadres d'emplois (échelles de rémunération C1 et C2, ainsi que le grade d'agent de maîtrise) ont été modifiés.

Il est également prévu que l'ensemble des échelles de rémunération (C1, C2 et C3), ainsi que certains échelonnements indiciaires spécifiques bénéficient d'une revalorisation indiciaire.

En parallèle, une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'un an est attribuée à ces mêmes agents.

Enfin, suite au relèvement du SMIC de 0,9%, un décret fixe le salaire minimum de la fonction publique à l'indice majoré 343 (au lieu de 340) pour éviter que certains agents ne soient rémunérés en dessous de ce seuil.

Changement de catégorie des auxiliaires de puériculture (C=>B)

Transposant les mesures du Ségur de la santé dans la fonction publique territoriale, les auxiliaires de puériculture de catégorie C sont désormais intégrés au nouveau cadre d'emploi de la catégorie B.

Réévaluation annuelle de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG

Au 1^{er} janvier de chaque année l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG sera réévaluée. Le décret n°2020-1626 du 18 décembre 2020 fixe les modalités de réévaluation.

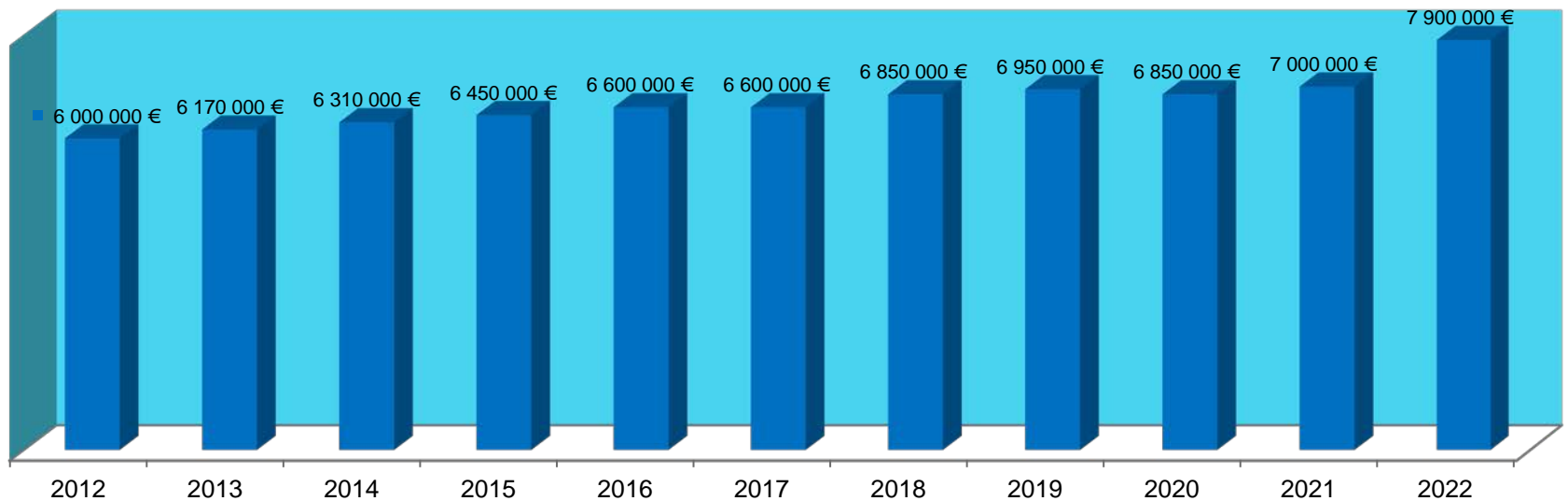
Débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire (point vu au début de la séance)

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique a institué par son article 4 la tenue d'un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire d'ici au 17/02/2022. Cette dernière intervient dans deux domaines:

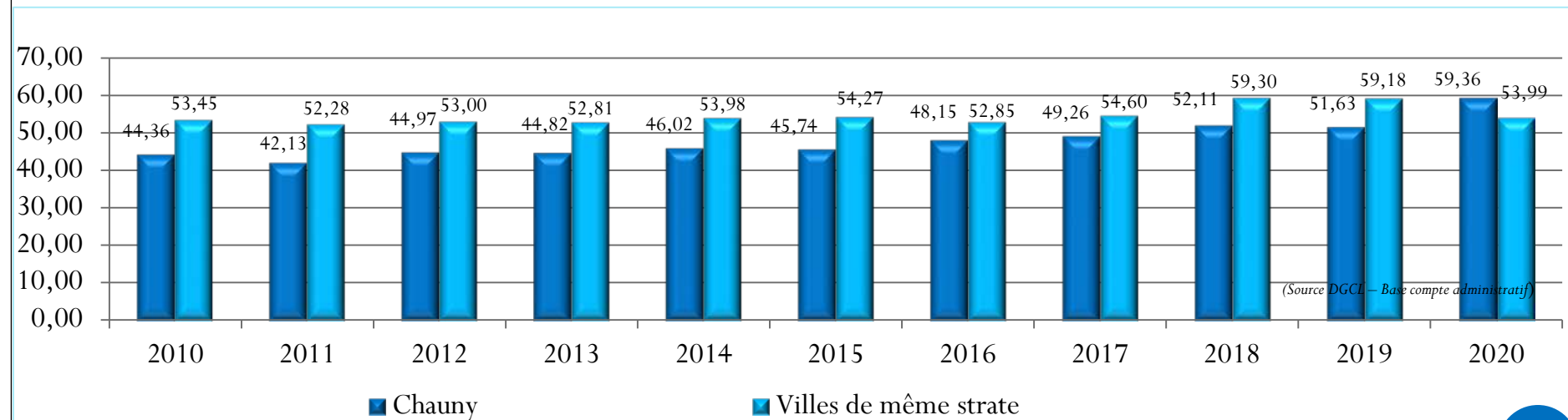
- La santé: vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie, un accident non pris en charge par la sécurité sociale.
- La prévoyance / maintien de salaire: vise à couvrir la perte de salaire / de retraite liée à une maladie, une invalidité / incapacité ou un décès.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2021, la Ville a souhaité participer au financement de la mutuelle de ses agents.

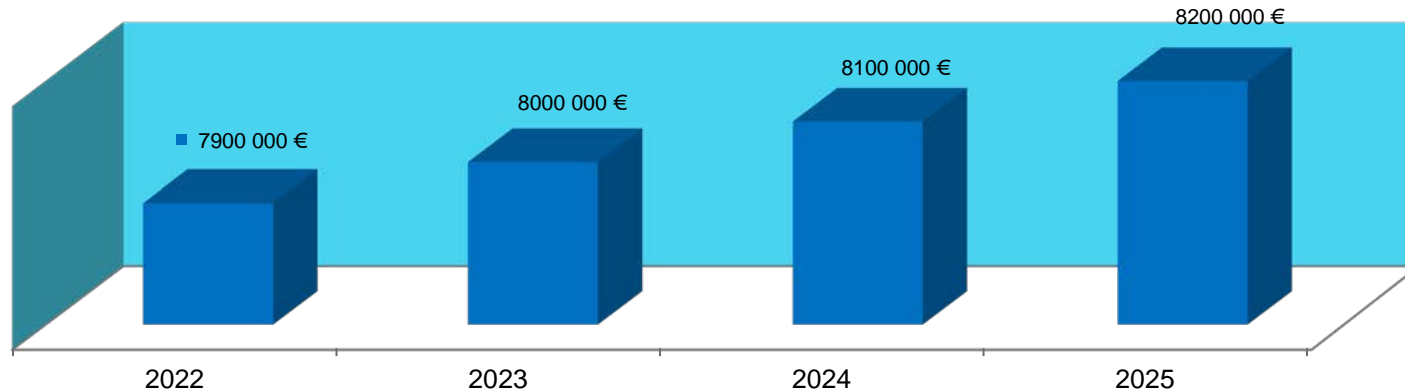
EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL DE 2012 A 2022 : + 31,67 % (base D.O.B.)



PART DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AFFECTEE AUX FRAIS DE PERSONNEL EN %



En application des dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe, il est présenté ci-dessous l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail (hors transfert de compétences éventuel à l'EPCI).



EVOLUTION PREVISIONNELLE DES CHARGES DE PERSONNEL

L'exercice 2022 devrait proposer une stabilité du tableau de l'effectif par rapport à celui qui a été adopté lors du conseil municipal du 16 décembre 2021 (sauf évolution de carrière d'un agent).

Conformément à la réglementation sur le temps de travail (1 607 heures), celui-ci a été fixé à 37h00 hebdomadaires (12 jours de RTT) par le conseil municipal en séance du 16 décembre 2021.

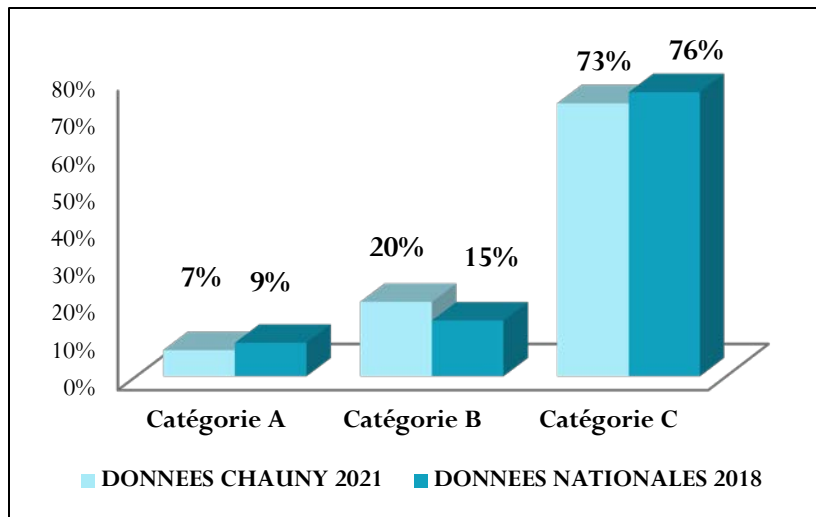
Les services de la Ville fonctionnent de 8h30 - 12h00 et de 13h30 - 17h30 (17h00 le vendredi). Certains services appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service (police municipale, services techniques, l'espace aquatique Oasis, médiathèque...).

Concernant les avantages en nature, un seul type est recensé, à savoir, les concessions de logement par nécessité absolue de service.

Les agents de la Ville bénéficient :

- d'un compte épargne temps,
- d'une prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement à un service de transports en commun, dans la limite de 86,16 € par mois,
- d'une participation financière de la Ville (et en moyens) au Comité d'Œuvres Sociales (COS),
- des prestations CNAS,
- d'une participation mensuelle de la commune aux contrats santé (20 € pour les catégories A, 30 € pour les catégories B et 40 € pour les catégories C).

Structuration des emplois permanents

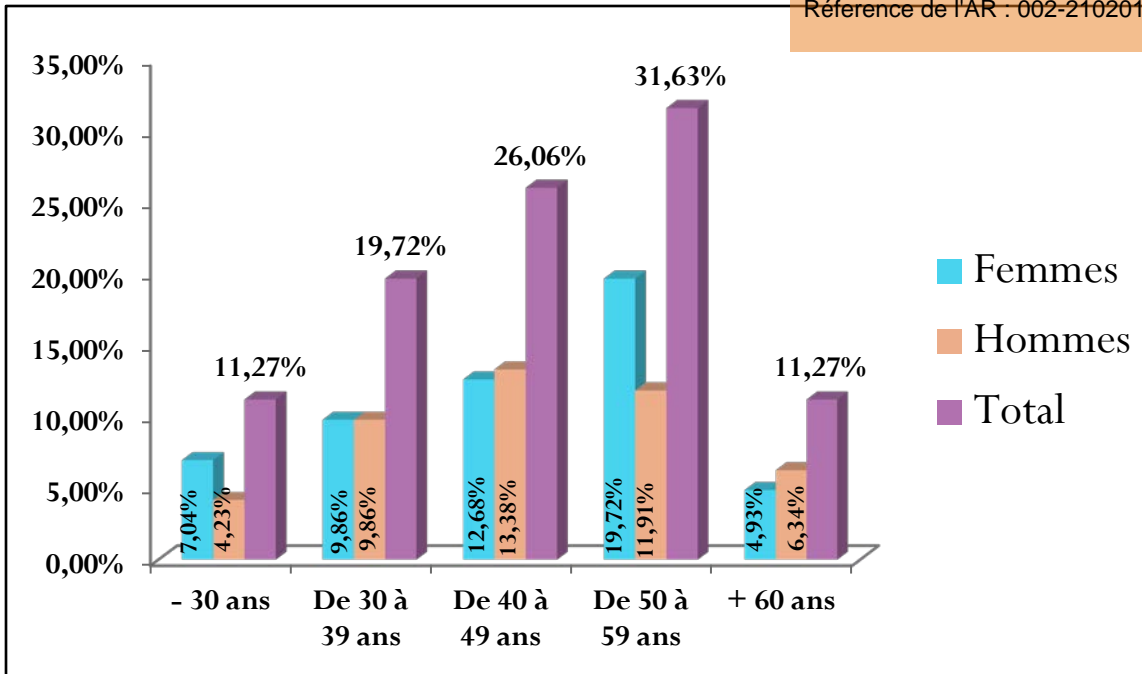


Ventilation des agents par catégorie statutaire

Structure par catégorie hiérarchique :

La Fonction Publique Territoriale est organisée en catégorie hiérarchique : elle indique le niveau de recrutement pour le cadre d'emplois.

Il en existe trois, A, B et C. La catégorie A correspond à des fonctions d'études générales, de conception et de direction, la catégorie B aux fonctions d'application, et la C d'exécution.

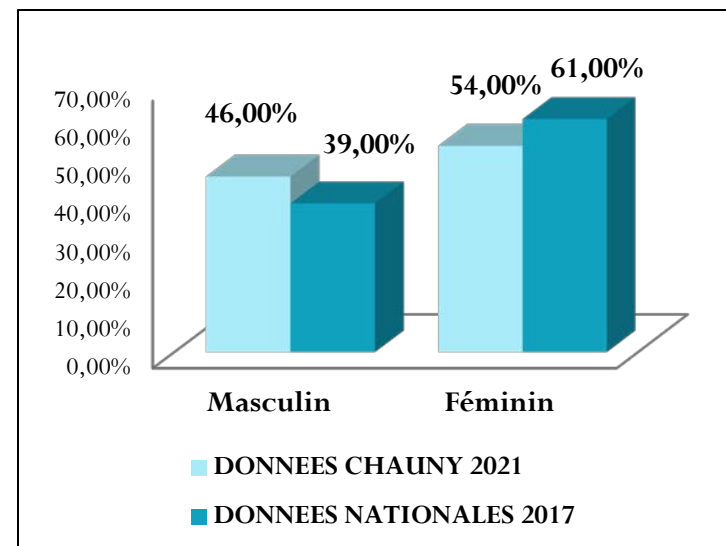


Ventilation des agents par âge

La pyramide des âges met en évidence une forte proportion d'agents âgés entre 50 et 59 ans : ils représentent près d'un tiers de l'effectif.

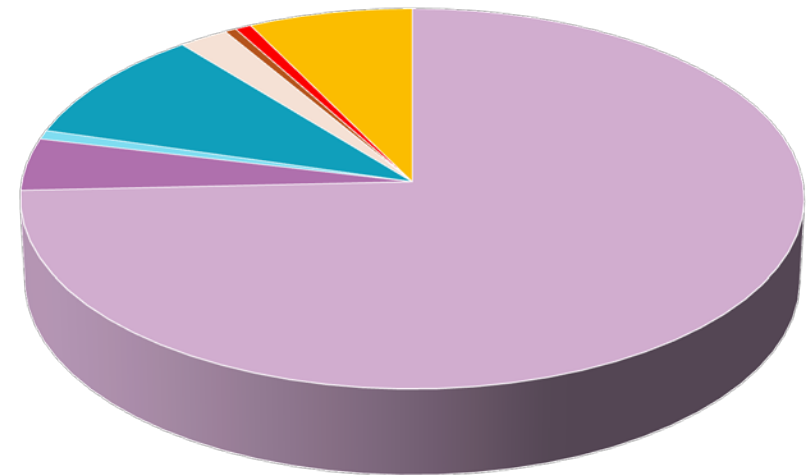
Ventilation des agents par genre

A noter que la proportion d'agents féminins est majoritaire au sein des services municipaux (54%) mais elle est moins importante qu'au niveau national.



Éléments sur la rémunération

Total rémunérations (sans les charges)	4 301 833 €
Traitement indiciaire	3 194 937 €
	% 74,27%
Régime indemnitaire	191 973 €
	% 4,46%
Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	32 533 €
	% 0,76%
Autres primes et indemnités	416 024 €
	% 9,67%
Heures supplémentaires	95 727 €
	% 2,23%
Participation mutuelle	22 149 €
	% 0,51%
Supplément familial de traitement (SFT)	31 605 €
	% 0,73%
Autres (contrats, assistantes maternelles, apprentis, vacataires...)	316 885 €
	% 7,37%

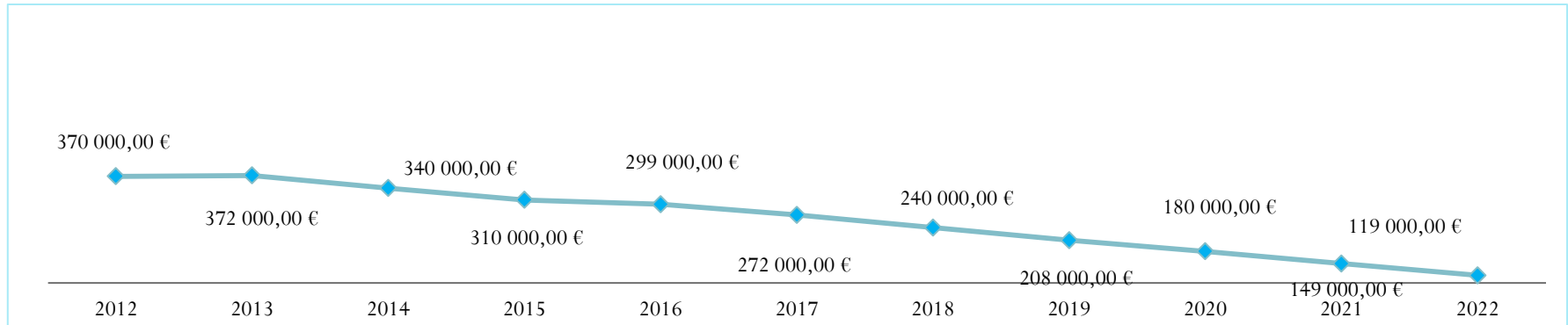


- Traitement indiciaire
- Régime indemnitaire
- NBI
- Autres primes
- Heures supplémentaires
- Mutuelle
- SFT
- Autres

2.1.2 – LA CHARGE DE LA DETTE

L'annuité de la dette en intérêts est estimée à 119 000 €.

EVOLUTION DE LA DETTE EN INTERETS de 2012 à 2022: -67,83%



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la dette dans son ensemble.

EN K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital	1 310	1 070	1 097	781	795	774	800	751	761	730	599
Intérêts	370	372	340	310	299	272	240	208	180	149	119
Annuité totale	1 680	1 442	1 437	1 091	1 094	1 046	1 040	959	941	879	718

- ❑ L'annuité totale (capital et intérêts) a diminué de 59,34 % depuis 2010.

- ❑ L'annuité tient compte de la somme de 110 000 € représentant la part investissement et la part fonctionnement du loyer à verser à la SNI (société nationale immobilière) dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu pour le financement de la construction de la gendarmerie.
La Ville rembourse également une annuité de 145 881 € au titre de l'emprunt réalisé pour la construction de l'hôtel des finances (92 577 € en capital et 53 304 € en intérêts) représentant 26,77% de l'annuité totale de l'exercice 2022.

- ❑ La structure de la dette a été modifiée au cours des exercices 2011 et 2012 grâce aux renégociations d'emprunts.

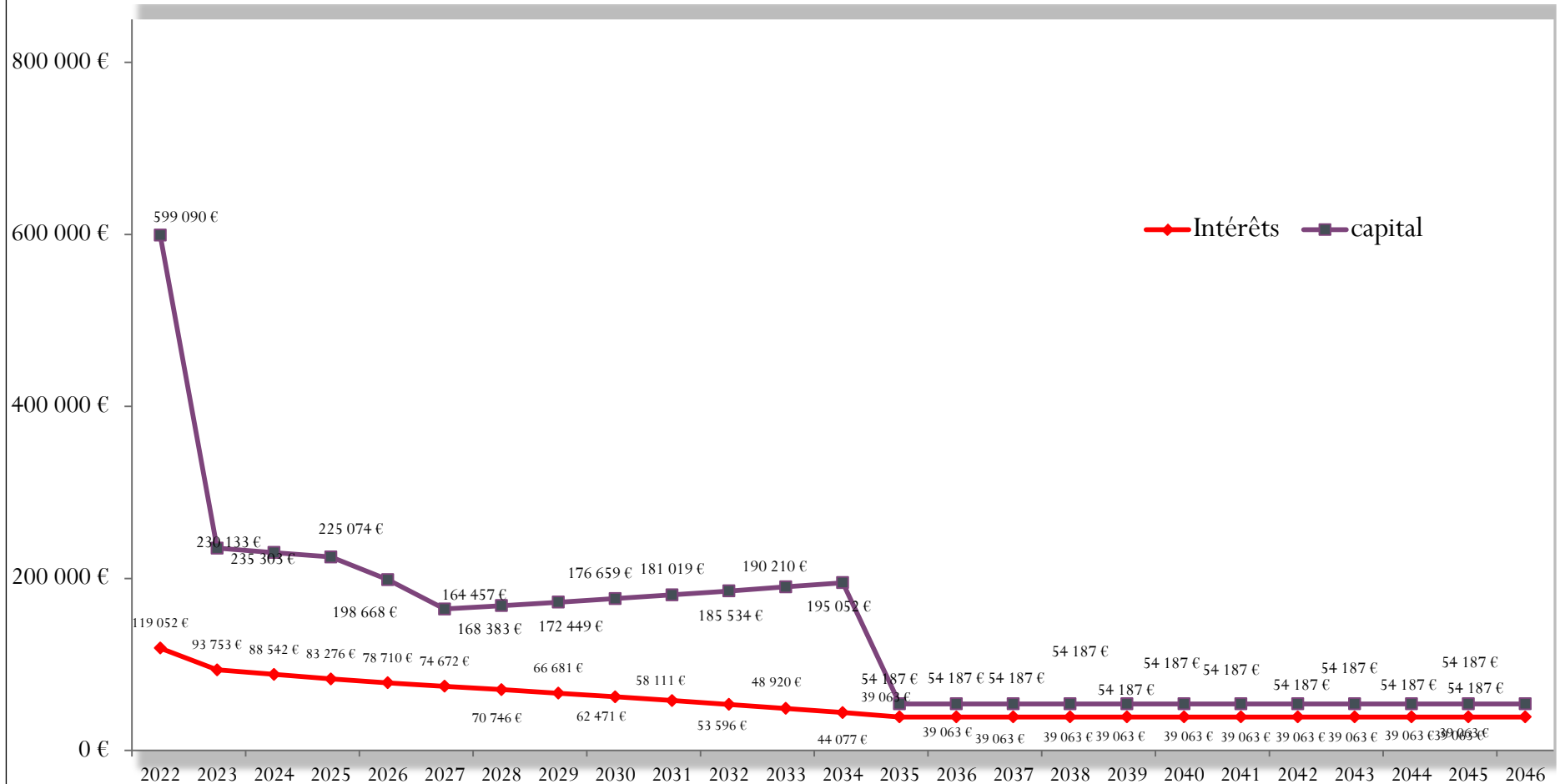
- ❑ La dette est composée à 100 % d'emprunts classés 1A en charte Gissler (emprunts à taux fixe ou taux variable plafonné).

- ❑ Pour la treizième année, il n'y aura pas de recours à l'emprunt compte tenu de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

TYPOLOGIE DE LA

Structure	indices sous-jacents	(1) indices zone euro	(2) Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple.	Nombre de produit	8					
	% de l'encours	100%					
	Montant en euros	2 217 606,02 €					
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produit						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
C - Option d'échange							
D - Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5							
E - Multiplicateur jusqu'à 5							
F - Autres types de structures							

Sur cette base, l'évolution de la dette sera la suivante jusqu'à son extinction en 2046 :



A compter de 2027, ne restera à rembourser que l'emprunt relatif à la construction de l'hôtel des finances et le loyer pour la construction de la gendarmerie. A compter de 2035, seul le bail de la gendarmerie est repris ici (classe 16).

2.1.3 – LES DEPENSES OBLIGATOIRES

Compte tenu des différents transferts de compétences à la communauté d'agglomération au cours de ces dernières années (contingent SDIS, Eau, assainissement ...) et de la dissolution du SIVV Lamoura (en cours), les seules contributions obligatoires restant à budgéter sont les suivantes :

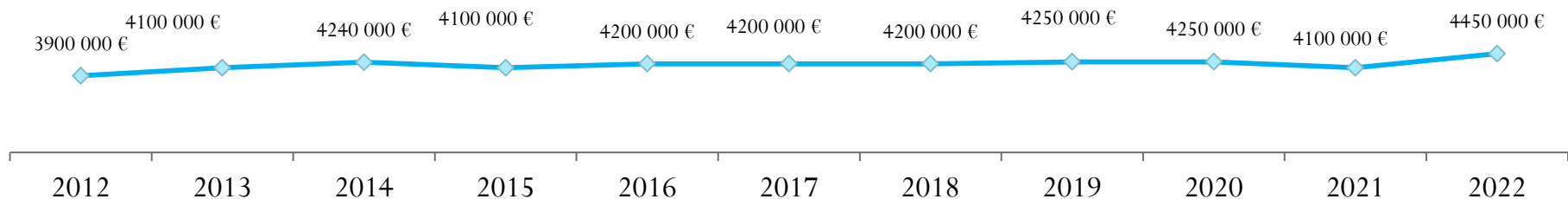
☐ le soutien toujours très actif de la Ville à la mise en œuvre de la politique du CCAS se traduira par une subvention de fonctionnement à hauteur de 200 000 € pour le budget 2022. Depuis 2021, celle-ci a été renforcée de manière significative pour étoffer et améliorer l'offre (transport à l'espace seniors, inclusion numérique, mandats de Noël ...), et faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Le détail de ce budget est présenté et discuté au sein du conseil d'administration du CCAS.

☐ participation de la Ville aux dépenses exposées par d'autres communes ou établissements scolaires privés pour l'accueil d'enfants domiciliés à Chauny : 130 000 €

2.1.4 – LES AUTRES DEPENSES

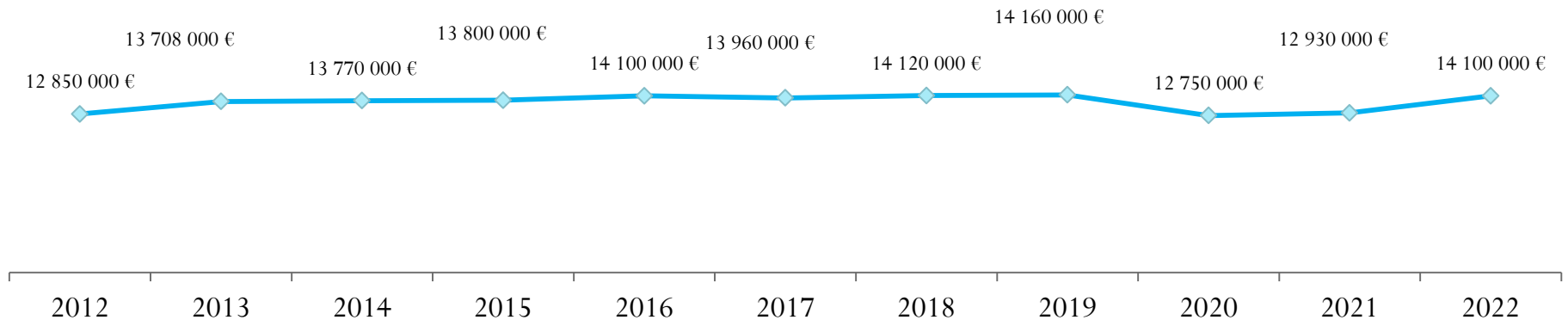
Il est prévu un crédit de 4 450 000 € pour les autres dépenses (charges d'énergie, entretien des bâtiments communaux et du matériel ...).

EVOLUTION DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL DE 2012 A 2022 : +14,10 % (base D.O.B.)



L'ensemble des dépenses de fonctionnement peut être estimé à 14 100 000 €.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 A 2022 : + 9,72%(base D.O.B.)



2.2 – LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Il est envisagé un maintien des taux des « impôts ménages ».

Il sera donc proposé le vote des taux suivants:

- 50,72% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 36,44 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Etant précisé que le taux de taxe d'habitation est gelé jusqu'en 2022 afin d'éviter la dissociation entre les taux de taxe d'habitation sur les résidences principales et les résidences secondaires. Ce taux reste donc fixé à 15 % pour 2022.

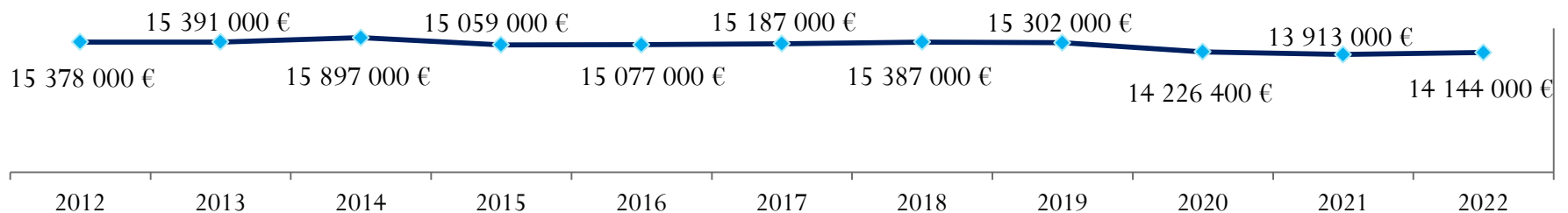
Le produit global des impôts, taxes et compensation peut être évalué à 9 650 000 €. Par exemple, l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère devrait s'élever à 4 456 991 € (stable par rapport à 2021).

Concernant les dotations d'Etat et subventions (Région, Département, CAF ...), il est prévu un crédit de 3 575 000 €.

L'ensemble des recettes de fonctionnement peut être évalué à 14 289 000 €.

A ces recettes, s'ajoute l'excédent antérieur reporté estimé à 3 500 000€ (hors affectation du résultat).

EVOLUTION DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES DE 2012 A 2022 : - 8,02 % (Base DOB)



2.3 – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.3.1 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le prélèvement sur la section de fonctionnement est estimé à 1 810 000 € (après affectation de résultat).

- L'autofinancement devrait être de l'ordre de 1 211 000 € compte tenu de l'annuité de la dette en capital qui s'établit à 599 000 €.
- Le FCTVA attendu en 2022 est estimé à 358 000 € en investissement (et à 40 900 € en fonctionnement).
- Le produit des cessions immobilières est estimé à 100 000 €, auquel s'ajoute 200 000€ de restes à réaliser.
- Les subventions attendues dans le cadre du programme d'investissement 2022 sont évaluées à 1 630 000 €.
- Les autres recettes d'investissement (amortissements ...) peuvent être estimées à 615 000 €.
- Pas de recours à l'emprunt.

2.3.2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2.3.2.1 – Le programme pluri annuel :

OPERATIONS	2022	2023	2024	2025
Marché Couvert / Redynamisation du centre ville	200 000,00 €	3 026 000,00 €	340 000,00 €	
Projet Base Nautique	300 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	185 000,00 €
Espace de vie sociale et solidaire	70 000,00 €			
Démolition de l'ilot Saint-Martin et aménagement d'un jardin de curé	222 720,00 €	121 560,00 €		
Etudes complémentaires friche Nexans	21 000,00 €	66 000,00 €		
Aménagement d'un terrain synthétique	1 260 000,00 €			
Aménagement d'un parcours d'interprétation	8 388,00 €			
Chaudières dans les écoles		80 000,00 €	80 000,00 €	
Acquisition de véhicules	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Réfection d'éclairage public	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Acquisition de matériel pour les services, équipement	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Acquisition diverses (terrains, bâtiments)	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Travaux divers dans les écoles	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Travaux divers dans les bâtiments communaux	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €

Mise en conformité des feux et signalisation	68 000,00 €			
Reprise de concessions au cimetière (2 sections)		120 000,00 €		
Réfection des illuminations	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Eclairage boulevard de l'Europe		120 000,00 €		
Acquisition d'instruments de musique	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Sas d'accueil médiathèque école de musique	60 000,00 €			
Acquisition d'un cinémomètre	6 050,00 €			
Aménagement d'un skate-park	120 000,00 €			
Réfection de la toiture de l'hôtel des finances	198 000,00 €			
Remplacement de la chaudière de Forum	200 000,00 €			
Système de filtration par diatomées piscine		300 000,00 €		
Travaux divers de voirie	100 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Participation fibre optique	106 500,00 €	106 500,00 €	106 500,00 €	106 500,00 €
Aménagement d'ilots de fraîcheur	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Rénovation du mobilier urbain	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Etudes pont du chemin d'Emploi	123 000,00 €			

2.3.2.2 – Le programme des investissements pour

OPERATIONS	Inscriptions 2022	Subventions	Reste à charge
Réhabilitation du marché Couvert (phase projet)	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Projet de base nautique (études + gites maison éclusière)	300 000,00 €	141 600,00 €	158 400,00 €
Espace de vie sociale et solidaire (phase 1)	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €
Démolition de l'îlot Saint-Martin	222 720,00 €	120 000,00 €	102 720,00 €
Etudes complémentaires friche Nexans	21 000,00 €		21 000,00 €
Aménagement d'un terrain synthétique	1 260 000,00 €	859 000,00 €	401 000,00 €
Aménagement d'un parcours d'interprétation	8 388,00 €		8 388,00 €
Acquisition de véhicules	50 000,00 €		50 000,00 €
Réfection d'éclairage public	50 000,00 €		50 000,00 €
Acquisition de matériel pour les services, équipement	200 000,00 €		200 000,00 €
Acquisition diverses (terrains, bâtiments)	200 000,00 €		200 000,00 €
Travaux divers dans les écoles	100 000,00 €		100 000,00 €
Travaux divers dans les bâtiments communaux	150 000,00 €		150 000,00 €
Mise en conformité des feux et signalisation	68 000,00 €		68 000,00 €
Réfection des illuminations	30 000,00 €		30 000,00 €

Acquisition d'instruments de musique	3 000,00 €		3 000,00 €
Sas d'accueil médiathèque école de musique	60 000,00 €		60 000,00 €
Acquisition d'un cinémomètre	6 050,00 €		6 050,00 €
Aménagement d'un skate-park	120 000,00 €	80 000,00 €	40 000,00 €
Réfection de la toiture de l'hôtel des finances	198 000,00 €	98 820,00 €	99 180,00 €
Remplacement de la chaudière de Forum	200 000,00 €	81 250,00 €	118 750,00 €
Travaux divers de voirie	100 000,00 €		100 000,00 €
Participation fibre optique	106 500,00 €		106 500,00 €
Aménagement d'ilots de fraîcheur	20 000,00 €		20 000,00 €
Rénovation du mobilier urbain	10 000,00 €		10 000,00 €
Etudes pont du chemin d'Emploi	123 000,00 €		123 000,00 €